

**COMPTE RENDU de Conseil d'École**  
Année scolaire 2017-18

Ecole : Maternelle de Pronleroy	Commune : PRONLEROY
<p>Date : 16/10/2017</p> <p>Horaires : 18h00 20h00</p> <p>Lieu : Pronleroy</p> <p>Nom du président : Mme WALKOWIAK BEAUFEIST Marie</p> <p>Nom du secrétaire : Mme WALKOWIAK BEAUFEIST Marie</p> <p>Nom des participants et qualité : Mme COURTOIS CINDY, PE Mme WALKOWIAK BEAUFEIST Marie, PE et DIRECTRICE M LESUEUR, PRESIDENT DU SIRS M BONNEMENT, VICE-PRESIDENT DU SIRS Mme DELATTRE, RPE titulaire M DELATTRE, RPE suppléant Mme BEAUJARD SANDRA, ATSEM Mme BENYAHIA ZAHIA ; ATSEM</p> <p>Absents excusés : Mme QUIGNON JENNIFER, RPE</p> <p>Absents : M RABUSSIÉ, MAIRE DE PRONLEROY</p>	
<p><u>Ordre du jour de la réunion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Constitution du conseil d'école</li><li>- Les élections des représentants de parents d'élèves</li><li>- Les effectifs</li><li>- Règlement intérieur</li><li>- Les horaires</li><li>- Résultats des évaluations de CP</li><li>- Point coopérative scolaire</li><li>- Les actions pédagogiques</li><li>- Fonction hygiène et sécurité</li><li>- Projet RPC</li><li>- Questions diverses</li></ul>	

Thèmes abordés et décisions prises :

- Election des RPE : 3 candidats se sont présentés cette année.

Le taux de participation a été de 48.86 % contre 61 % l'an dernier. Ont été élus Mme Delattre et Mme Quignon titulaires et M Delattre suppléant.

- Les effectifs :

PS/MS : 27 élèves ( 15 PS et 12 MS)

GS/CP : 23 élèves (16 GS et 7 CP)

- Le règlement intérieur : par rapport à l'an dernier, seuls les horaires ont été modifiés. Après consultation des membres du conseil, nous avons effectué le vote. Après vote, le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.
- Les horaires de l'école : avec le passage de la semaine des 4 jours, les horaires ont été modifiés, nous les rappelons : 8h35 – 11h50 et 13h20 – 16h05.
- Résultats des évaluations CP : la maîtresse a rappelé les modalités des évaluations. En maths il y a eu 79.41% de réussite et en français 74.79 %.
- Point coopérative : en comparaison de l'an dernier, les subventions de l'association « les enfants d'abord » ont été moindre et la participation volontaire des parents aussi.
- Les actions pédagogiques :

La classe de GS/CP va à la piscine d'Estrée St Denis depuis le 11/09. Elle s'arrêtera le 22/01. Il y aura eu 16 séances. Merci aux parents agréés ou non d'accompagner les élèves.

Comme tous les ans, les deux classes de maternelle pourront aller au cinéma. Cette année le dessin animé proposé est « Ernest et Célestine en hiver ». La communauté de commune du plateau Picard offre le bus.

L'entrée coûte 3 €. Comme chaque année, nous demandons 1€ de participation aux parents, 1€ de participation à la coopérative scolaire et 1 € de participation au SIRS.

Comme l'an dernier, nous reconduisons, le goûter de Noël avec les parents.

Une chèvrerie s'est ouverte dans notre commune, nous allons essayer d'aller la visiter.

Et nous finirons l'année, avec l'organisation d'un challenge sportif et un goûter de fin d'année avec les parents.

- Fonction hygiène et sécurité : Le PPMS a été modifié et présenté.  
Un exercice d'évacuation incendie et un exercice attentat intrusion seront organisés durant la semaine du 16/10 au 20/10.
- Le projet RPC : le dépôt du permis de construire est prévu pour la fin du mois d'octobre.  
Le début des travaux est prévu pour le mois de mars 2018 et la rentrée dans les nouveaux locaux est prévue pour septembre 2019.

- Questions diverses :

Les réparations : la rampe d'escalier qui donne sur l'extérieur de l'école, le globe de la lumière au-dessus de la classe de Mme Courtois et les poubelles à jeter. Un mail sera envoyé à la mairie afin de les prévenir.

La rentrée des TPS l'an dernier pour contrer la fermeture de classe : les élèves de TPS ne comptent pas dans les effectifs lors de la première année.

La bibliothèque commencera certainement à la deuxième période, nous devons trouver un créneau qui convient aux deux classes.

Le compte rendu du conseil d'école sera envoyé par mail aux RPE qui feront le relais auprès des parents. Nous rappelons qu'un exemplaire est disponible dans le tableau d'affichage de l'école et sur le site du syndicat scolaire.

L'ouverture de l'école ne peut se faire que 10 min avant les heures d'apprentissage, pas de possibilité d'ouvrir l'école avant.

La mise en place des bus est décidée par le transporteur et donc le département. A ce jour, il est impossible de modifier les horaires afin de rallonger la pause du midi.

Date de l'envoi : le 17/10/2017

Signature du Directeur/de la Directrice :

Mme Walkowiak Beaufeist Marie

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'W' intertwined, with a horizontal line across the middle.